



## Conseil municipal du 20 juin 2022

### Procès-verbal

Présents : **L. Ardouin, A. Brandily, J.-P. Chevessand, C. Maubert, J.-M. Ménard, C. Mongella, P. Ory, V. Pajon, K. Parnaudeau, J.-L. Perchet, X. Reneau, E. van Halteren.**

Absents excusés : **P. Hannon, A. Cortet, P. Galloux**

Madame Mongella, premier adjoint, constate que le conseil municipal, convoqué le 16 juin, est valablement réuni, le quorum étant atteint, et ouvre la séance à 18h30.

- 
- Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2022 (12 voix pour).
  - Madame Ory est désignée secrétaire de séance.

#### Délibération n° 25 / 2022- Achat de la parcelle AR 536, rue de Bouesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cet achat d'une bande de 1m de large et 4m de long, pour la somme de 1€ plus les frais à la charge de la commune, à l'unanimité (12 voix pour).

#### Délibération n° 26 /2022- Vente de la parcelle AR 11, rue de Saint-Dyé.

Considérant l'offre d'achat d'un riverain de la parcelle appartenant à la commune en vis-à-vis du château d'eau et le fait que cette parcelle du domaine privé n'a pas d'utilisation publique, le conseil accepte le principe de la vente à l'unanimité (12 voix pour).

Après consultation des domaines et des autres riverains, la détermination du prix fera l'objet d'une nouvelle délibération.

#### Délibération n° 27 / 2022- Choix du mode de publications des actes dans le cadre de la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales (ordonnances n°2021-1310 et décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021, codifiés au CGCT).

Le conseil est informé des dispositions de cette réforme qui vient simplifier, clarifier et harmoniser les outils d'information du public et de conservation des actes pris par les autorités locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (12 voix pour) que les obligations de publication des actes règlementaires et non règlementaires de la commune seront satisfaites par voie électronique, sur le site officiel de la commune -maslives.fr.

La publicité concernant les conseils municipaux se fera, à compter du 1 juillet, en deux temps. Dans la semaine suivant le conseil, la liste des délibérations sera publiée, puis dans la semaine suivant son approbation par le conseil municipal suivant, le procès-verbal de séance sera rendu public.

L'affichage papier sera maintenu mais ne constituera plus la démarche obligatoire. Tous les actes demeurent consultables à la mairie.

#### Délibération n° 28 / 2022- Subvention aux associations.

Vu les demandes formulées par le comité des fêtes de Maslives et l'Athlétic Club de Chambord (ACC), et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité (12 voix pour) l'attribution des subventions suivantes :

-Comité des fêtes de Maslives : 200€

-ACC : 300€.

Dorénavant, les subventions aux associations ne seront plus toutes votées en même temps en fin d'année mais en fonction des besoins exprimés par les acteurs de la vie locale et en ce qui concerne l'école de Maslives en temps correspondant à l'année scolaire (septembre à juin).

#### Délibération n° 29 /2022– Tarifs de la location du matériel festif et des photocopies.

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs jusqu'à présent déterminés par la délibération n° 2011/45, le conseil municipal décide à l'unanimité (12 voix pour) les tarifs suivants :

- Matériel festif, par week-end, 5€ pour une table et deux bancs.
- Photocopies : A4 noir et blanc : 0,50€ - A4 couleur : 1€

#### Délibération n° 30 / 2022- Expérimentation d'un dispositif de réduction de la vitesse rue de Morest ; Mise en place d'un aménagement provisoire.

Considérant la vitesse excessive généralement pratiquée dans la longue ligne droite de la rue de Morest, la dangerosité de la proximité de l'école, Allan Brandily, vice-président de la commission voirie et adjoint en charge de la sécurité, présente un projet d'essai de limitation de la vitesse par la mise en place d'écluses définies par des bornes plastiques prêtées par le conseil départemental. Un plateau est également envisagé à l'entrée du village ainsi que l'aménagement d'un cheminement pour les piétons qui pourrait à terme être matérialisé par des plantations d'arbres. L'expérimentation durera 6 mois à partir de la rentrée scolaire et fera l'objet d'une audition des riverains et usagers et d'un chiffrage en vue d'une installation définitive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité (12 voix pour) cette étude.

## Questions diverses.

- Elections municipales partielles du 11 et 18 septembre 2022.

Madame Mongella donne lecture de l'arrêté préfectoral du 15 juin 2022 déclarant Madame Hannon démissionnaire d'office de son mandat de conseillère municipale de Maslives. Elle informe le conseil de la tenue d'élections municipales partielles pour compléter le conseil avant désignation du maire et de ses adjoints.

- Point sur le secrétariat de mairie.

Madame Mongella informe le conseil municipal d'une procédure disciplinaire conduite contre la secrétaire de mairie, actuellement en congé de maladie. Elle rend compte de ses décisions de contracter avec le centre de gestion et une secrétaire de mairie disponible quelques heures par semaine pour faire face à l'absence de la titulaire du poste. Les membres du conseil saluent majoritairement cette initiative.

- Sécurisation du carrefour Morest-Chambord.

Pour faciliter le cheminement des piétons, améliorer la visibilité des conducteurs qui abordent ce carrefour du centre bourg et vu l'inclinaison constaté du mur d'enceinte de la mairie, Madame Mongella informe le conseil municipal du projet de démolition d'une partie de l'édifice. Le projet sera présenté à l'ABF lors de sa visite du 12 juillet.

- Fête nationale.

Le comité des fêtes de de Maslives et la mairie coorganiseront une soirée champêtre, dans le parc de la mairie ou à la salle des fêtes, selon les conditions météorologiques, afin de célébrer la fête nationale, le 13 juillet. La mairie offrira un apéritif et les conseillers présents participeront à la mise en place.

- Projet d'aménagement touristique ;

Madame Mongella rend compte aux élus de son entretien, à la communauté de commune, avec le président du Grand Chambord et le porteur de projet d'un hébergement touristique de qualité au lieu-dit Les Clairières. Le projet est présenté dans ses grandes lignes et s'ensuit un débat sur l'opportunité, l'intérêt pour le village et la compatibilité avec l'établissement du centre bourg. Le déficit de communication sur un projet déjà bien avancé est largement regretté par les élus.

- Informations diverses :

La construction du belvédère de Montajus est reporté à l'automne pour des raisons budgétaires.

Le projet d'érection d'un pylône Bouygues au côté du pylône Orange, susceptible de rapporter une redevance d'occupation du domaine public, est bien avancé même si actuellement confronté au refus de l'ABF.

Monsieur Chevessand rend compte de la dernière réunion du SMAEP et des travaux en cours pour améliorer et sécuriser le réseau d'adduction d'eau.

La séance est levée à 20h10

Le président de séance,  
Christine Mongella, premier adjoint



Le secrétaire de séance,  
Pascale Ory, adjoint au maire